

de deux ans et loin d'amis complaisants. Pour ces raisons, il pouvait à peine achever la besogne courante. Il n'avait plus besoin d'additions pour le *Dictionnaire géographique* qui ne devait pas dépasser deux volumes, mais il voulait y faire entrer la partie de l'Itinéraire qui ne figurait pas dans l'édition de 1778. En mai 1792, il crut voir la main de Dieu dans un incendie qui avait détruit à Ratisbonne le palais du Prince de THURN ET TAXIS. Comme grand-maître des postes dans l'Empire et les Pays-Bas, celui-ci avait défendu aux postes de transporter le Journal. Une lettre du 12 juin 1792, datée de Tirlemont, l'avait prévenu que le Journal avait été saisi par les commis de la douane et envoyé à Bruxelles, sur ordre du Conseil des Finances. Une autre lettre du 2 juillet le renseigna que la saisie avait été faite en vertu de l'édit de Joseph II ; Feller promit à ses lecteurs de leur prouver quand il le jugerait à propos, que cet édit avait été révoqué par cet empereur même et son successeur, tant par des déclarations publiques que par des lettres lui adressées personnellement de la part de l'autorité souveraine. En attendant, il développa un argument qui ne pourrait être confisqué ni à Dormael, ni à Tirlemont ; l'édit contre lui avait été publié parce qu'il n'avait pas été d'accord avec d'autres édits révoqués par deux monarques...

Une lettre du 25 juillet, datée de Luxembourg, avait prévenu Feller qu'un citoyen de cette ville avait présenté à DU RIEUX une requête pour être autorisé à distribuer le Journal dans cette province. Le président avait fait venir ce bourgeois et lui avait lavé la tête en disant que c'était la prêtraille jésuitique qui lui avait suggéré cette démarche. Feller assura Du Rieux qu'il ne ferait jamais de démarche de cette espèce, puisqu'il connaissait trop bien les principes du président.

Par suite de la victoire de Dumouriez à Jemappes le 6 novembre 1792, la plus grande partie du territoire des Pays-Bas autrichiens fut occupée par les armées françaises. Feller transféra alors l'impression de son Journal à Maastricht, Liège ayant été occupé le 28 novembre. Son existence à cette époque est inconnue puisque la première lettre qu'il écrivit après l'existence éphémère des Etats Belges Unis est datée du 4 février 1793. Il se sentait condamné au silence puisqu'il jugeait impossible de repousser par des œuvres de papier les scélérats que la raison irrite et que le langage religieux met dans une véritable fureur ; peut-être que les méchants se ruineront par leurs maladroites « in adinventionibus suis ». Feller s'était défendu et maintenu de cette manière contre la fureur du gouvernement autrichien ; un peuple instruit et affermi par trois révolutions n'avait plus besoin d'instruction. « Il suffit de parler, d'agir, d'écrire dans les vrais principes, sans courir après chaque sottise et spéculation absurde des nouveaux Philistins. Une voix de fer n'y suffiroit pas... »

Vers la mi-février 1793, le gouvernement de Vienne décida de confier le gouvernement général des Pays-Bas à l'archiduc Charles dans le cas où ces provinces rentreraient sous la domination des Habsbourg.

Dans le Journal du 1^{er} mars 1793, Feller commente à sa façon une déclaration que l'empereur François, frère de ce prince, avait signée le 26 décembre 1792. A son avis, l'amnistie accordée par le souverain pour tout ce qui s'était passé ci-devant ne regardait pas l'opposition faite du